

## VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme correspondant aux compétences acquises par l'expérience professionnelle ou bénévole.

### Étapes :

#### ▶ Étude de projet

Analyse et conseil sur la pertinence du projet, aide au choix du diplôme. Élaboration de la demande de recevabilité, constitution du livret 1 du Rectorat (recevabilité).

#### ▶ Réalisation du dossier

Analyse des Référentiels d'Activité Professionnelle, mise en adéquation avec les expériences professionnelles. Méthodologie et élaboration des fiches constitutives du livret 2 suivant les prescriptions des certificateurs.

#### ▶ Préparation à l'entretien jury VAE

Aider le candidat à préparer sa présentation, à argumenter le contenu de son dossier écrit.

#### ▶ Accompagnement individualisé

**Pré requis :** pouvoir justifier d'au moins 1 année d'activité professionnelle ou bénévole en rapport direct avec le diplôme visé.

**Durée :** de 10 à 24 heures réparties sur 3 à 6 mois.

**Rythme :** en fonction des disponibilités du candidat.

**Financement :** Compte Personnel de Formation, plan de formation entreprise, Pôle Emploi, Région.

Diplôme du CAP au BTS

Contact : [recrutement@kedi.fr](mailto:recrutement@kedi.fr)

**Kedi**  
25 allée Gluck  
68200 Mulhouse  
03.89.33.91.07

